

Nathalie Réto, Jean-Yves Dartiguenave

LES CORRESPONDANTS DE NUIT

DES PROBLÈMES NOCTURNES À LA SPÉCIFICITÉ
DE L'INTERVENTION PROFESSIONNELLE

La nuit réclame-t-elle des modes d'intervention et des professions spécifiques, liés à des phénomènes et à des problèmes sociaux, qui seraient eux-mêmes spécifiques? Dans une analyse générale des tendances de la société à venir, tous les observateurs s'accordent à penser que les gestionnaires des métropoles seront de plus en plus conduits à animer la nuit, tant dans sa dimension festive et ludique, que dans sa dimension de veille sociale, de prévention et de « réparation » des troubles à l'ordre public. Ce dernier champ d'intervention appartient au domaine des services publics : les agents des transports, les assistants de service social, les correspondants de nuit, rejoignent les services d'urgence, signalant par là l'affaiblissement des frontières spatiales entre un centre ville et des quartiers d'habitat, qui connaîtraient un regain d'attention, d'animation et/ou de veille sur la vie nocturne des habitants. La nuit de banlieue ne serait donc plus construite et vécue comme le temps exclusif du repos, même s'il est évident que l'on ne retrouve pas les mêmes phénomènes urbains dans les ensembles résidentiels que dans les centres villes qui ont développé une vie nocturne fondée sur d'autres fonctions, voire sur d'autres types de populations.

En 1994, l'idée est née à Rennes d'instaurer un service inédit d'intervention nocturne, à partir du constat d'une aggravation des troubles résidentiels de nuit sur deux quartiers rennais (le Blosne et les Champs Mancaux). Une association (la Régie Optima) est alors créée sous l'impulsion d'un élu rennais, avec pour mission d'expérimenter un nouveau type de service de proximité pris en charge par un nouveau corps professionnel : les correspondants de nuit. Ce service aux habitants est co-financé par la Ville, les bailleurs sociaux, l'État, le conseil général, la Caisse des dépôts et consignations, la DATAR et les habitants eux-mêmes (10 francs par mois par logement). Il regroupe un ensemble de missions et d'activités, autour de la régulation des conflits de voisinage, de la diminution du sentiment d'insécurité, de l'assistance et de la protection aux personnes en détresse, et de la protection et de l'amélioration du cadre de vie, le tout devant servir un projet de rétablissement des liens sociaux. Chargés

d'une présence itinérante sur les deux quartiers (deux binômes sur un secteur de 3 000 logements), de 21 heures à 4 heures l'hiver, de 22 heures à 5 heures l'été, 7 jours sur 7, les correspondants interviennent sur appels des habitants ou de leur propre initiative au cours de leurs rondes, avec, pour seul équipement, un



Correspondants de nuit, Rennes, 1998.

téléphone portable, une lampe torche, une trousse de secours et un dictaphone leur permettant de décrire les situations et les interventions pour le rapport écrit quotidien, transmis aux bailleurs sociaux.

Les problèmes nocturnes de la cohabitation résidentielle

L'émergence et l'expérimentation de cette nouvelle profession – désormais établie dans un fonctionnement plus pérenne et se généralisant progressivement à d'autres secteurs d'habitat de la ville – étaient justifiées par ses initiateurs, comme un moyen de pallier une inadéquation entre les demandes spécifiques de la population et les réponses offertes par les services

Les Annales de la Recherche Urbaine n° 87, 0180-930-IX-00/87/p. 89-94 © METL.

publics locaux ou nationaux qui exercent, pour la plupart, hors des horaires nocturnes. Appuyant la légitimité de la fonction sur une mauvaise prise en compte de la nuit, temps de « nombreux comportements associés », de manifestations de « signes de nervosité », de « pathologies » telles que « le sentiment d'insécurité, la détérioration du bâti, les expressions diverses du délitement social » (Gérard, 1999)¹, les fondateurs du service des correspondants de nuit ont cherché notamment à occuper cette vacance. L'un de leurs soucis était en effet de parer à un certain nombre d'inadaptations dans les modes d'intervention des services de police et des services sociaux par rapport aux « besoins d'une population urbaine en voie de désaffiliation ». Le souci de complémentarité et de lien quotidien avec les services diurnes (notamment bailleurs sociaux et travailleurs sociaux) était toutefois largement réaffirmé en ce qui concerne la prise en charge des situations répétitives (nuisances sonores, perturbations créées par des personnes alcooliques, des « familles en détresse », des « jeunes en souffrance », etc.).

Répondre à des problèmes sociaux identifiés et construits dans la période nocturne est bien évidemment légitime et nécessaire, mais nous voulons récuser toute idée de « besoin » (au sens naturaliste du terme). Les phénomènes sociaux, loin d'être naturels, sont toujours l'expression d'une construction sociale. Ils nous paraissent inséparables de la manière de les repérer, de les analyser et d'y apporter des réponses.

L'exacerbation éventuelle des phénomènes n'étant pas à confondre avec leur cause, nous faisons l'hypothèse que c'est moins une essence de la nuit qui joue dans ces phénomènes, que des manifestations d'une carence de la communauté, entendue au sens de l'échange social et des relations sociales, propres, ici, aux espaces de cohabitation résidentielle. Les phénomènes liés à la carence communautaire (Huet, 1987)² épousent la temporalité sociale, prennent une acuité dans le ressenti nocturne, davantage que dans le nombre de faits recueillis.

Dans le cadre de la recherche que nous avons menée sur la profession de correspondant de nuit à Rennes (Dartiguenave, Réto, 1998)³, les problèmes sociaux nocturnes ont été abordés à partir des signalements par appels téléphoniques et des détections pendant les rondes. Ceux-ci ne permettent pas de conclure à une explosion des problèmes sociaux pendant le temps de la nuit : le phénomène physiologique d'endormissement conduit à faire cesser les troubles repérés vers le milieu de la nuit (1 heure du matin). Ce sont plutôt des superpositions de rythmes qui se jouent dans les « pointes » de problèmes signalés : les fins de semaine (vendredi, samedi), les saisons (le printemps et début d'été, jours plus propices à la déambulation et à la sociabilité active), les périodes de fête (temporalités « extra-ordinaires », qui rompent avec la routine...).

La nuit n'apparaît donc pas uniforme, car elle est recoupée par d'autres temporalités sociales, qui influent plus ou moins sur la vie des quartiers. Ainsi, dans l'un des quartiers étudiés, les interventions des correspondants sont plus corrélées à des horaires (22 heures – 1 heure) et à des saisons spécifiques, alors que dans le second quartier, les problèmes signalés paraissent plus endémiques, plus structurels et plus constants dans le temps. On peut penser, dans cette perspective, que la nuit agit en réalité comme un révélateur des problèmes sensibles de la cohabitation résidentielle, mettant en perspective des phénomènes sociaux fondés sur les mêmes carences, les mêmes difficultés que la journée.

Les modes de construction des problèmes sociaux nocturnes

Les problèmes sont d'abord construits par les habitants, par le biais des signalements effectués aux correspondants de nuit. Nous avons ainsi relevé, parmi ces signalements, des transgressions des codes sociaux et des infractions à la loi concernant directement la cohabitation résidentielle : tapage nocturne dans ou à l'extérieur des immeubles, occupation intempestive des parties communes, vols, effractions, violences conjugales et familiales au domicile, etc. La moitié des signalements a pour objet des faits répréhensibles au regard de la loi. En revanche, les comportements délictueux qui ne menacent pas, réellement ou symboliquement, les codes sociaux de la communauté de voisinage (présence et usage de stupéfiants, ivresse sur la voie publique...), ne sont pas publiquement dénoncés.

Les comportements « plaignants » peuvent relever d'une attention portée au voisinage et d'une intégration dans l'espace de la cohabitation résidentielle. Mais d'autres comportements se font plus accusateurs, voire délateurs, se rapportant directement à la carence communautaire de l'échange et à l'exacerbation des relations aux autres. Une carence qui conduit certains habitants à se décharger sur un tiers de la prise en charge des difficultés de la cohabitation résidentielle.

1. Gérard J.-Y. (sous la dir.), mars 1999, « Cahier des charges – Guide méthodologique », *Correspondants de nuit. Éléments pour une politique publique locale*, Caisse des dépôts et consignations, Optima, GIE Villes et quartiers.

2. « N'oublions pas la situation particulière des rapports résidentiels, marqués par la carence communautaire et l'exacerbation des rapports aux autres. La communauté, par les échanges de contributions qu'elle instaure, permet de gérer les différences sans les abolir. Si elle manque, la tendance aux classements, à l'hétérogénéité l'emporte. Les différences ne sont alors plus intégrées, elles sont rejetées et peuvent même devenir sources d'affrontements », Huet A. (1987), *Du résident à l'habitant : la conquête de la civilité*, LARES, p. 114 et 137.

3. Dartiguenave J.-Y., Réto N. (1998), avec la collaboration de Auffray F., Priou N., *Les correspondants de nuit : l'émergence d'une profession et d'une corporation*, LARES (Laboratoire de recherche en sciences humaines et sociales, de l'Université de Rennes 2 et de l'École d'architecture de Bretagne), Étude réalisée pour Optima.

Du diagnostic au traitement du problème

Pour leur part, les correspondants de nuit ne cessent de construire ou de reconstruire les problèmes sociaux qu'ils se donnent pour tâche de traiter, en retenant certains faits, en en taisant d'autres, en minorant certains événements, ou au contraire en les mettant en exergue. Dans leur relevé des faits traités, un autre type de problème, non pas tant spécifiquement nocturne qu'identifié au cours de rondes nocturnes, est d'ordre technique : vitres brisées, équipements dégradés ou hors service, défaillances des équipements électriques... Ces problèmes sont jugés comme portant atteinte à la sécurité du bâtiment et des habitants, et sont intégrés dans le cadre d'une mission de veille technique, mais aussi sociale.

Selon que les problèmes sociaux sont abordés sous l'angle des relations de voisinage ou relations sociales conflictuelles (notamment entre adultes et jeunes), ou sous l'angle de l'accompagnement et de la prise en charge de personnes fragilisées ou en détresse, des types d'intervention différents se mettent en place. La médiation (ou « entremise sociale ») met en œuvre un dialogue, un rappel des règles, une consultation des plaignants et des auteurs de troubles. L'assistance aux personnes passe par les services rendus, les échanges informels, l'écoute et le soutien, l'information et l'orientation vers des services compétents.

Et si les correspondants ont tendance à rallonger la durée de leurs interventions d'assistance par rapport à celles de la médiation, moins dispensatrices de reconnaissance sociale, ils ont une conscience assez nette des limites de leur intervention dans les champs de l'infraction à la loi, de la sécurité technique, ou de l'accompagnement social, jouant un rôle d'alerte actif vers un ensemble d'intervenants des services d'urgence (pompiers, police, services techniques...) et des services sociaux (assistants de service social, éducateurs, bailleurs sociaux...).

Les correspondants de nuit mettent d'ailleurs en œuvre une capacité d'analyse et de discernement des caractéristiques et des fondements des problèmes sociaux rencontrés, au sein d'une masse de signalements relativement uniformes de nuisances sonores. Derrière le symptôme, les causes diffèrent, et les correspondants intervenant pour tapage nocturne sont en réalité plus souvent conduits, dans l'un des quartiers, à porter assistance aux personnes pour des problèmes intra-familiaux.

Une dimension originale d'intervention

Nous avons, à maintes reprises, pu constater la capacité des correspondants de nuit à affronter l'altérité dans des situations de médiation sociale, à rappre-

ler les règles, à s'affirmer dans le rapport de forces verbal engagé avec les auteurs de troubles. (Dartigue-nave, 1999)⁴ Cette spécificité peut être attribuée aux compétences des correspondants de nuit, construites dans l'expérience de l'interaction, mais pas seulement, car elle devrait alors marquer un ensemble de professions travaillant sur le lien social de proximité. Le faible nombre d'intervenants potentiels dans cette temporalité nocturne apparaît être un autre facteur d'explication possible de cette confrontation directe avec les habitants, qui ne laisse pas le choix de l'intervention.

On peut encore se demander si le contexte d'exercice de ces fonctions régulatrices et renormatrices ne contribue pas à laisser un relatif champ libre aux interventions des correspondants de nuit. L'affaiblissement du contrôle par des témoins oculaires aux heures tardives de la nuit n'autorise-t-il pas d'autres modes de relations, d'autres types de confrontations, de rapports de force, légitimés par l'urgence de la situation, par son danger potentiel, ou par l'acuité prise par les problèmes dans un espace social laissé vacant à la fois par les institutions et par les habitants? On peut toutefois objecter que, si ces professionnels parviennent incontestablement à restaurer sur les quartiers une forme de contrôle social par un important travail de médiation sociale et de régulation des comportements, il n'est pas certain qu'ils disposent de la possibilité de pallier la carence communautaire. Celle-ci renvoie, en effet, à des processus structurels (chômage endémique, absence de perspective d'avenir pour les jeunes, délitement des structures traditionnelles de solidarité, etc.), sur lesquels ils n'ont guère de prise.

Une intervention sur les lieux de vie des habitants

Une autre spécificité de la contribution et des modes d'exercice de la profession réside dans la question des espaces d'intervention. Se situant dans les contraintes de la loi limitant l'accès aux espaces privés, les correspondants de nuit sont pourtant conduits à se faire accepter dans l'enceinte du logement, pour traiter des problèmes à l'abri des regards et des oreilles vicinaux. Cette particularité du traitement des problèmes sociaux sur les lieux de vie des habitants, partagée par exemple avec les gardiens d'immeubles, tend à se faire rare dans les services publics, qui opèrent plutôt dans les espaces publics des quartiers (par exemple pour l'animation), ou dans les espaces institutionnels de plus

4. Dartigue-nave J.-Y., mars 1999, « Une profession nouvelle pour la gestion urbaine. Synthèse de l'étude du LARES sur l'exercice du service des Correspondants de nuit de Rennes », *Correspondants de nuit. Éléments pour une politique publique locale*, Caisse des dépôts et consignations, Optima, GIE Villes et quartiers.

en plus rapprochés des lieux d'habitat (les antennes et agences décentralisées). Dans le même temps, on ne relève pas cet ancrage spatial fortement localisé et visible, dont peuvent bénéficier le gardien d'immeuble ou d'autres institutions : le bureau des correspondants de nuit se situe à l'extérieur du quartier d'intervention, non repéré par les habitants, accessible uniquement par le téléphone.

Une puissance tutélaire

Pourtant, l'effet largement vécu comme sécurisant de leur veille mobile sur le quartier, prend parfois les traits d'un effet « magique », a-spatial, de leur action. En effet, des habitants qui n'ont jamais rencontré physiquement les correspondants, et qui sont conduits à imaginer les interventions, loin de leur regard, confèrent malgré tout une efficacité au service rendu, potentiellement pour eux-mêmes, ou pour les autres. Savoir qu'ils sont là, qu'ils veillent, peut procurer en soi un sentiment de tranquillité, sans pour autant déboucher sur une omnipotence : l'action préventive, la fonction d'alerte, rassurent et viennent alimenter le pouvoir et la maîtrise sur l'environnement nocturne, que l'on se donne par délégation.

Il faut dire que la temporalité même de l'exercice de la profession conduit à une situation de méconnaissance effective entre une majorité des habitants, et les correspondants de nuit : ceux-ci sont souvent plus identifiés au travers des médias (« vus à la télé ») ou des discussions de voisinage. Mais, pour ceux qui connaissent les professionnels, les qualités et les compétences qui leur sont effectivement attribuées (ouverture à l'autre, courage, maîtrise de soi, autorité, sérénité, courtoisie, neutralité) viennent renforcer cette idée d'une « force tranquille ».

Du côté des correspondants eux-mêmes, mises à part les difficultés de rythmes et d'organisation de la vie quotidienne, le fait d'exercer leur profession la nuit est positivement vécu, comme l'occasion d'assumer une responsabilité, qui peut s'apparenter à un rôle de veilleurs, de « gardiens du monde », marqué d'une sorte d'*aura*, renvoyant à une puissance tutélaire. Venant légitimer leur activité professionnelle, cette connaissance d'un monde que les autres ne connaissent pas ou mal relève d'un « extra-ordinaire », d'une « extra-lucidité ». Celle-ci est fondée sur l'impression d'être des observateurs privilégiés de la vie nocturne, qu'ils ont progressivement découverte, dans toutes ses dimensions. Dans ce sens, la mise en scène, la « dramaturgie » des événements et des interventions des correspondants, jouent un rôle dans l'affirmation de l'exercice professionnel. Mais elles en pointent parfois les limites, quand l'inefficacité de leur action se révèle au vu de tous, par exemple dans des tapages nocturnes qui provoquent des attroupements de voisinage.

La question de la délégation du service

La constitution d'une profession relève, à proprement parler, d'une affirmation de compétences que l'autre n'a pas. Dans le cas de ce service à la gestion de la cohabitation résidentielle, l'insistance est portée sur la nécessité d'une coproduction du service avec les habitants, qui s'est exprimée notamment dans les campagnes d'information et de consultation des habitants en pied d'immeubles. Nous n'avons jamais rencontré chez les habitants enquêtés une franche opposition à l'égard de l'action des correspondants de nuit : dans l'ensemble, ils l'approuvent même, mais sans se sentir toujours pleinement concernés par un dispositif d'intervention dont ils ne saisissent pas tous les tenants et les aboutissants.

En fait, le regard et l'appréciation qu'ils y portent dépendent fortement de la manière dont ils appréhendent (dans tous les sens du terme) la sociabilité résidentielle de leur quartier, de leur îlot, de leur immeuble. Plus ils sont atteints par un sentiment d'insécurité, même diffus, plus le service d'intervention nocturne trouve auprès d'eux sa légitimité. On le sait, ce sentiment d'insécurité ne coïncide pas avec la présence de faits d'incivilités ou de délinquance observables sur le quartier : il dépend bien plus largement du traitement qu'en font les habitants. Le quartier, comme les problèmes sociaux, sont appréhendés, non comme une réalité immédiate, mais comme une réalité construite que chacun interroge à sa manière. Il est frappant que les habitants enquêtés aient généralement cherché à relativiser les problèmes sociaux sur leur quartier, soit en les rapportant à l'évolution globale de la société marquée par les effets du chômage, soit en euphémisant la portée des conflits de voisinage – expressions de querelles personnelles souvent vite résorbées –, soit encore en rapportant au passé des images, des réputations, en grande partie alimentées par les médias.

Mais ne nous y trompons pas : la mise à distance n'élude pas forcément l'inquiétude. Celle-ci n'est pas toujours exprimée verbalement : elle peut être traduite dans des tactiques d'évitement (ne pas sortir la nuit) ou de retrait, de repli sur soi au sein du logement protecteur. Lorsque les problèmes sociaux du quartier ne sont pas rapportés au domaine du connu et du maîtrisable – qui sont des manières de négocier le rapport d'altérité –, la menace d'un ennemi insaisissable rôde, sous la figure de « l'étranger » au sens générique : celui qui n'est pas de la communauté ethnique, du quartier, de l'immeuble, celui qui transgresse de manière outrancière les codes sociaux de la cohabitation résidentielle.

Cette capacité à négocier l'échange social avec autrui traverse par conséquent de manière cruciale la délégation et la légitimation de la prise en charge par les cor-



*Correspondants
de nuit, Rennes, 1998.*

respondants de nuit d'une partie de la gestion de la cohabitation résidentielle. L'efficacité, l'autorité, la promptitude, la fiabilité de leurs interventions sont des appréciations souvent entendues chez les habitants. Sans trop confondre les correspondants avec les policiers, avec les travailleurs sociaux, avec les techniciens, les habitants cernent en général les points de rupture de la mission et son impuissance manifeste. Tel est le cas, par exemple, de situations paroxystiques de violence ou de problèmes sociaux structurels.

Cela ne doit pas laisser croire que les habitants assument totalement la délégation de leur tranquillité et de leur sécurité à un tiers, même identifié comme un intervenant nocturne compétent. Le vote des habitants en faveur de l'instauration d'un dispositif vaut-il délégation de compétences à un corps professionnel spécialisé? Quels sont les risques d'un excès de prise en charge et, par suite, d'une déresponsabilisation des habitants dans la gestion de la cohabitation résidentielle? Un certain nombre d'habitants enquêtés demeurent dans une position d'extériorité vis-à-vis d'un service avant tout conçu par les autres (des institutions lointaines) et pour les autres (ceux qui se plaignent des troubles de la cohabitation résidentielle). Désintérêt, méfiance, doute, réserve à l'égard d'un contrôle social, refus d'être assimilé à des « cas sociaux » en faisant appel au service : les formes de cette déprise sont nombreuses, qui nuancent fortement l'idée d'une délégation assumée dans l'échange avec les correspondants de nuit, même si la contribution financière des locataires apparaît peu contestée chez les habitants rencontrés.

Une légitimité acquise auprès des autres professionnels

La majorité des institutions intervenant dans les quartiers (services de police, autorité judiciaire, bailleurs sociaux) s'est prononcée en faveur d'une légitimité de la profession de correspondant de nuit, fondée sur une contribution sociale attendue d'eux et sur un sentiment de carence de la présence des services publics lors des horaires de nuit. Face à la place laissée vacante la nuit par les acteurs institutionnels traditionnels, voire à leur désengagement des quartiers en raison de l'insuffisance des moyens financiers et humains, les correspondants apparaissent les seuls à même de garantir la continuité du service public, la liaison entre des activités diurnes et nocturnes, hormis pour les situations d'urgence. Le dispositif viendrait donc pointer l'inadéquation de la temporalité de l'intervention sociale des institutions, et s'intercaler dans un système d'acteurs préexistant.

Si l'affirmation des compétences requises pour l'exercice de cette mission est unanimement exprimée, en revanche, les attentes et les représentations des missions de ce service nocturne diffèrent selon les positions et les activités respectives de ces intervenants et institutions. Les correspondants de nuit sont ainsi, tour à tour, abordés comme des auxiliaires précieux dans la lutte contre la petite délinquance, les incivilités et le sentiment d'insécurité; comme des alliés dans un rôle préventif et éducatif; comme des veilleurs sur la sécurité technique de l'habitat, comme des médiateurs dans les conflits de voisinage... Ces appréhensions du ser-

vice à rendre et du service rendu posent question, quand on observe que, justement, les correspondants de nuit s'attachent à se démarquer sans cesse d'une fonction d'auxiliaire de police ou de justice, en signalant peu d'actes délictueux mettant en cause directement des personnes, pour conserver une confiance acquise, notamment auprès de groupes de jeunes.

On remarquera encore que, si ces professionnels s'attachent à traiter les phénomènes d'incivilités et de troubles de voisinage, leur rôle apparaît bien souvent limité aux manifestations de symptômes d'une carence de la communauté, plus qu'à une véritable intervention sur les capacités sociales en œuvre dans la cohabitation résidentielle. La fragilisation du lien social, les formes de délinquance, les spécificités des quartiers, peuvent même, de l'avis des acteurs rennais rencontrés, empêcher la mise en place de ce dispositif dans d'autres villes.

Enfin, notons que les correspondants tendent à minorer, voire à dévaloriser la veille technique, qui tire plus sa légitimité de la sécurité des habitants que de l'assistance apportée aux bailleurs sur le maintien en état du bâti. On peut donc s'interroger sur la délimitation précise et sur la complémentarité des fonctions et des rôles des correspondants avec ceux des services de police, des travailleurs sociaux, des bailleurs sociaux, dans ce contexte qui ne lève pas toujours les ambiguïtés des fonctions de prévention et de répression, ou de la fonction de médiation (fortement polysémique selon les interprétations).

Finalement, l'originalité du dispositif d'intervention nocturne ne paraît pas tant résider dans la spécificité d'un positionnement au sein du système des acteurs locaux ou dans des spécificités des caractéristiques sociales de la temporalité nocturne, que dans le type d'intervention « sociale » et dans la nature du service rendu, en relation avec les spécificités « sociologiques » des quartiers. Ce type d'intervention paraît bien plus se rapprocher d'une tentative de « réinstitution » des personnes, que d'une dérive sécuritaire d'une « société panoptique » qui tendrait à vouloir évacuer les zones d'ombre et le conflit au fondement de toute vie sociale. Les correspondants de nuit eux-mêmes marquent un intérêt prépondérant pour les missions sociales liées aux demandes d'intervention par les habitants, à la différence des rondes de nuit, qui font écho à une logique sécuritaire. Ce sont d'ailleurs les interventions « extra-ordinaires » et les signalements de situations extrêmes aux institutions, qui viennent appuyer le travail de légitimation professionnelle engagé par les correspondants de nuit, au regard d'une réelle utilité sociale, voire d'un engagement militant dans la résolution de problèmes sociaux. Il s'agit là d'une représentation parfois idéalisée de la profession orientée vers l'aide aux personnes, qui ne trouve pas toujours des occasions de s'actualiser dans la pratique professionnelle quotidienne.

Nathalie Réto, Jean-Yves Dartiguenave

Nathalie Réto est sociologue, chercheur au LARES, Laboratoire de recherche en sciences humaines et sociales de l'Université de Rennes 2 et de l'École d'Architecture de Bretagne. Ses domaines de recherche et d'étude sont liés à la ville et à l'habitat de manière générale. Elle travaille notamment sur la gestion de l'habitat social (elle termine un doctorat sur la profession d'agent de proximité HLM), sur la vie des quartiers, sur les politiques de la ville et de l'habitat.

Jean-Yves Dartiguenave est sociologue, maître de conférences à l'Université de Rennes 2 et chercheur au LARES. Ses domaines de recherche portent principalement sur les champs du travail social, de l'action sociale et de l'urbain.

<Nathalie.Reto@Uhb.fr>